



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2021-212

PUBLIÉ LE 19 NOVEMBRE 2021

Sommaire

4_SGAMI Sud Est_Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud Est / 84_SGAMI Sud Est_Bureau du recrutement_DRH

84-2021-11-18-00004 - Arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2021-11-18-01 fixant la liste des candidats déclarés admis pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer spécialité « accueil, maintenance et logistique » au titre de la législation sur les travailleurs handicapés, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est session 2021. (2 pages)

Page 3

69_Rectorat de Lyon /

84-2021-11-17-00004 - 20211117 Arrêté n°2021-68 désignation assesseures CCOE de Clermont-Ferrand (1 page)

Page 5

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins professions

84-2021-10-29-00011 - Arrêté n°2021-19-0249 portant modification de l'arrêté n°2021-19-0182 du 8 juillet 2021 portant fixation de la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière (11 pages)

Page 6

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / PPS

84-2021-11-15-00009 - Arrêté N° 2021-06-0207?? Portant modification d'adresse d'une officine de pharmacie 3 rue Henri Dunant 38180 SEYSSINS?? (1 page)

Page 17

84-2021-11-15-00010 - Arrêté N° 2021-06-0209?? Portant modification d'adresse d'une officine de pharmacie 113B avenue de la République 38130 ECHIROLLES?? (1 page)

Page 18

84-2021-11-15-00011 - Arrêté N° 2021-06-0211?? Portant modification d'adresse d'une officine de pharmacie 39, Grande Rue 38138 LES COTES D'AREY?? (1 page)

Page 19

84-2021-11-15-00012 - Arrêté N° 2021-06-0215?? Portant modification d'adresse d'une officine de pharmacie 2812 Route Départementale 1085 à Nivolas Vermelle 38300 ?? (1 page)

Page 20

84-2021-11-15-00013 - Arrêté N° 2021-06-0216?? Portant modification d'adresse d'une officine de pharmacie 55 rue des Alpes 38600 FONTAINE?? (1 page)

Page 21

84-2021-11-15-00008 - Arrêté N° 2021-06-0217?? Portant modification d'adresse d'une officine de pharmacie 19 route de Grenoble 38120 SAINT EGREVE?? (1 page)

Page 22

84_SGAMISE_Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Sud-Est / Affaires sociales

84-2021-11-18-00003 - Arrêté de composition du CHSCT PN 69 du 18 novembre 2021 (3 pages)

Page 23



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur Sud-Est**

Arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2021-11-18-01 fixant la liste des candidats déclarés admis pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer spécialité « accueil, maintenance et logistique » au titre de la législation sur les travailleurs handicapés, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est – session 2021.

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2019-647 du 25 juin 2019 portant intégration des fonctionnaires appartenant au corps des adjoints techniques de la police nationale dans le corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 modifié fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur ;
- VU** l'arrêté ministériel du 9 avril 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 mai 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts aux concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

- VU** l'arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2021-06-23-01 modifiant l'arrêté préfectoral autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est ;
- VU** l'arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2021-09-27-01 fixant la composition du jury pour le recrutement sur concours externe et interne d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer spécialité « accueil, maintenance et logistique » dans le ressort du SGAMI Sud-Est – session 2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2021-10-25-01 fixant les listes des candidats déclarés admissibles pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer spécialité « accueil, maintenance et logistique » au titre de la législation sur les travailleurs handicapés, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est – session 2021 ;
- SUR** proposition du Préfet délégué pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La liste des candidats déclarés admis pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, spécialité « accueil, maintenance et logistique », au titre de la législation sur les travailleurs handicapés, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est – session 2021 est la suivante :

Liste principale :

CIVILITE	NOM	PRENOM	RANG
Monsieur	DA SILVA	Mario	1

Liste complémentaire :

CIVILITE	NOM	PRENOM	RANG
Monsieur	GONNET	Philippe	1
Monsieur	HABIB	Robert	2

ARTICLE 2

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité du Sud-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 18 novembre 2021

Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe à la Directrice des Ressources
Humaines

Marie FANET



Département de l'analyse et du contrôle

92, rue de Marseille BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Arrêté DRAES n° 2021-68 du 17 novembre 2021
portant désignation de deux assesseuses membres
de la commission de contrôle des opérations
électorales de l'académie de Clermont-Ferrand

**Le Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 719-38 ;

Vu l'arrêté DRAES n° 2020-05 du 26 mars 2020 modifié portant institution des commissions de contrôle des opérations électorales de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et désignation du représentant du recteur de région académique ;

Considérant que l'article D. 719-38 du code de l'éducation modifié par l'article 2 du décret n° 2020-1617 du 17 décembre 2020 relatif à la composition de certaines commissions administratives prévoit que les commissions de contrôle des opérations électorales sont composées, outre leur président et d'un représentant désigné par le recteur de région académique, d'au moins deux assesseurs également désignés par le recteur de région académique ;

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignées, en qualité d'assesseur, membres de la commission de contrôle des opérations électorales de l'académie de Clermont-Ferrand :

- Madame Béatrice BOYER, cheffe du bureau de la réglementation et des élections à la préfecture du Puy-de-Dôme ;
- Madame Nathalie LUYCKX, rapporteure au tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Article 2 :

Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Olivier DUGRIP

Arrêté N° 2021-19-0249

Portant modification de l'arrêté N°2021-19-0182 du 8 juillet 2021 portant fixation de la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R6152-22, R6152-219, R6152-404-1, R6152-508-1, D6152-23-1, D6152-220-1, D6152-417 et D6152-417 et D6152-514-1 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le décret n° 2017-326 du 14 mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;

Vu le décret n° 2017-327 du 14 mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté N°2021-19-0182 du 8 juillet 2021 portant fixation de la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière ;

Considérant l'avis de la commission régionale paritaire en date du 30 juin 2021 ;

Considérant que la liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante a été proposée au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne-Rhône-Alpes par les directeurs d'établissements après concertation au sein des groupements hospitaliers de territoire ;

Considérant que l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes a proposé des critères de priorisation ;

Considérant que la commission régionale paritaire a émis un avis favorable sur la liste des postes priorisés ;

ARRÊTE

Article 1

La liste des postes de la région Auvergne-Rhône-Alpes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est fixée pour les établissements et spécialités conformément à l'annexe du présent arrêté, pour une durée de 3 ans révisable annuellement.

Article 2

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Un recours peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 3

Le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et les Directeurs des établissements publics de santé sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, publié

Fait à Lyon le 29 octobre 2021

Le directeur de l'Agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves Grall

ANNEXE

GHT	Etablissement public de santé	Spécialité	Postes PECH attribués pour 2021
ALPES DAUPHINE	CH ALPES ISERE	Psychiatrie	6
ALPES DAUPHINE	CH ALPES ISERE	Psychiatrie	5
ALPES DAUPHINE	CH FABRICE MARCHIOL LA MURE	Médecine générale	1
ALPES DAUPHINE	CH FABRICE MARCHIOL LA MURE	Médecine physique et réadaptation	1
ALPES DAUPHINE	CH FABRICE MARCHIOL LA MURE	Radiologie et imagerie médicale	1
ALPES DAUPHINE	CHU GRENOBLE ALPES	Anesthésie-réanimation	4
ALPES DAUPHINE	CHU GRENOBLE ALPES	Médecine d'urgence	25
ALPES DAUPHINE	CHU GRENOBLE ALPES	Radiologie et imagerie médicale	3
Total GHT ALPES DAUPHINE			46
BRESSE HAUT-BUGEY	CH BOURG EN BRESSE	Anesthésie-réanimation	2
BRESSE HAUT-BUGEY	CH BOURG EN BRESSE	Gériatrie	1
BRESSE HAUT-BUGEY	CH BOURG EN BRESSE	Médecine cardiovasculaire	2
BRESSE HAUT-BUGEY	CH BOURG EN BRESSE	Médecine d'urgence	4
BRESSE HAUT-BUGEY	CH BOURG EN BRESSE	Oncologie	1
BRESSE HAUT-BUGEY	CH BOURG EN BRESSE	Pneumologie	1
BRESSE HAUT-BUGEY	CH BOURG EN BRESSE	Radiologie	1
Total GHT BRESSE HAUT-BUGEY			12
CANTAL	CH AURILLAC	Chirurgie orthopédique et traumatologique	1
CANTAL	CH AURILLAC	Chirurgie viscérale et digestive	1
CANTAL	CH AURILLAC	Neurologie	2
CANTAL	CH AURILLAC	Chirurgie vasculaire	1
CANTAL	CH AURILLAC	Pneumologie	2
CANTAL	CH AURILLAC	Anesthésie-réanimation	6
CANTAL	CH AURILLAC	Gynécologie-obstétrique	1
CANTAL	CH AURILLAC	Médecine cardiovasculaire	3
CANTAL	CH AURILLAC	Médecine d'urgence	4
CANTAL	CH AURILLAC	Radiologie et imagerie médicale	3
CANTAL	CH MAURIAC	Gériatrie	1
CANTAL	CH MAURIAC	Médecine d'urgence	1
CANTAL	CH MAURIAC	Médecine générale	1
CANTAL	CH SAINT FLOUR	Anesthésie-réanimation	1
CANTAL	CH SAINT FLOUR	Gynécologie-obstétrique	2
CANTAL	CH SAINT FLOUR	Médecine d'urgence	3
CANTAL	CH SAINT FLOUR	Radiologie et imagerie médicale	1
Total GHT CANTAL			34

DROME SUD ARDECHE	CH ARDECHE MERIDIONALE	Anesthésie-réanimation	1
DROME SUD ARDECHE	CH ARDECHE MERIDIONALE	Gériatrie	1
DROME SUD ARDECHE	CH ARDECHE MERIDIONALE	Gynécologie-obstétrique	1
DROME SUD ARDECHE	CH ARDECHE MERIDIONALE	Médecine cardiovasculaire	1
DROME SUD ARDECHE	CH ARDECHE MERIDIONALE	Médecine d'urgence	2
DROME SUD ARDECHE	CH ARDECHE MERIDIONALE	Oncologie	1
Total GHT DROME SUD ARDECHE			7
GENEVOIS ANNECY ALBANAIS	CH ANNECY GENEVOIS	Anesthésie-réanimation	6
GENEVOIS ANNECY ALBANAIS	CH ANNECY GENEVOIS	Gériatrie	4
GENEVOIS ANNECY ALBANAIS	CH ANNECY GENEVOIS	Gynécologie-obstétrique	4
GENEVOIS ANNECY ALBANAIS	CH ANNECY GENEVOIS	Psychiatrie	4
GENEVOIS ANNECY ALBANAIS	CH ANNECY GENEVOIS	Radiologie et imagerie médicale	4
Total GHT GENEVOIS ANNECY ALBANAIS			22
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Biologie médicale	1
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Neurologie	1
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Pédiatrie	2
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Chirurgie vasculaire	1
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Médecine et santé au travail	1
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Oncologie	1
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Pneumologie	2
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Anesthésie-réanimation	3
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Gynécologie-obstétrique	3
HAUTE-LOIRE	CH EMILE ROUX - LE PUY-EN-VELAY	Médecine d'urgence	3
Total GHT HAUTE-LOIRE			18
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Hématologie	1
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Pédiatrie	2
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Chirurgie vasculaire	1
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Oncologie	2
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Anesthésie-réanimation	4
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Gériatrie	1
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Gynécologie-obstétrique	3
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Hépatogastro-entérologie	1
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Médecine cardiovasculaire	1
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Médecine d'urgence	3
LEMAN MONT BLANC	CHAL	Médecine intensive-réanimation	1

LEMAN MONT BLANC	CHAL	Radiologie et imagerie médicale	2
LEMAN MONT BLANC	HOPITAL ANDREVETAN	Gériatrie	1
LEMAN MONT BLANC	HOPITAL ANDREVETAN	Médecine générale	1
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU LEMAN	Anesthésie-réanimation	5
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU LEMAN	Hépatogastro-entérologie	2
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU LEMAN	Médecine cardiovasculaire	1
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU LEMAN	Médecine d'urgence	5
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU LEMAN	Médecine générale	2
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU LEMAN	Oncologie	2
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU LEMAN	Pneumologie	1
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU LEMAN	Radiologie et imagerie médicale	2
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU PAYS DU MONT BLANC	Anesthésie-réanimation	2
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU PAYS DU MONT BLANC	Gériatrie	1
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU PAYS DU MONT BLANC	Médecine cardiovasculaire	1
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU PAYS DU MONT BLANC	Radiologie et imagerie médicale	2
LEMAN MONT BLANC	HOPITAUX DU LEMAN	Gériatrie	3
LEMAN MONT BLANC	Etablissement Public de Santé Mentale (ESPM 74)	Psychiatrie	3
Total GHT LEMAN MONT BLANC			56
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Chirurgie orthopédique et traumatologique	1
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Chirurgie viscérale et digestive	1
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Pédiatrie	1
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Oncologie	1
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Anesthésie-réanimation	2
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Gériatrie	2
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Gynécologie-obstétrique	2
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Hépatogastro-entérologie	1
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Médecine cardiovasculaire	1
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Médecine d'urgence	4
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Médecine générale	3
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Néphrologie	1
LOIRE	CH ARDECHE NORD (ANNONAY)	Radiologie et imagerie médicale	1
LOIRE	CH DU FOREZ	Anesthésie-réanimation	2

LOIRE	CH DU FOREZ	Gynécologie-obstétrique	2
LOIRE	CH DU FOREZ	Médecine cardiovasculaire	1
LOIRE	CH DU FOREZ	Médecine d'urgence	3
LOIRE	CH DU FOREZ	Médecine générale	3
LOIRE	CH DU FOREZ	Pneumologie	1
LOIRE	CH DU FOREZ	Psychiatrie	1
LOIRE	CH ROANNE	Anesthésie-réanimation	2
LOIRE	CH ROANNE	Hépatogastro-entérologie	1
LOIRE	CH ROANNE	Médecine d'urgence	2
LOIRE	CH ROANNE	Médecine générale	2
LOIRE	CH ROANNE	Pneumologie	2
LOIRE	CH ROANNE	Psychiatrie	2
LOIRE	CH ROANNE	Radiologie et imagerie médicale	1
LOIRE	CHU SAINT-ETIENNE	Anesthésie-réanimation	10
LOIRE	CHU SAINT-ETIENNE	Médecine d'urgence	16
LOIRE	CHU SAINT-ETIENNE	Psychiatrie	16
LOIRE	CHU SAINT-ETIENNE	Radiologie et imagerie médicale	7
LOIRE	HOPITAL DU GIER	Anesthésie-réanimation	3
LOIRE	HOPITAL DU GIER	Gynécologie-obstétrique	2
LOIRE	HOPITAL DU GIER	Hépatogastro-entérologie	3
LOIRE	HOPITAL DU GIER	Médecine d'urgence	3
LOIRE	HOPITAL DU GIER	Radiologie et imagerie médicale	1
LOIRE	HOPITAL LE CORBUSIER FIRMINY	Anesthésie-réanimation	1
LOIRE	HOPITAL LE CORBUSIER FIRMINY	Gériatrie	2
LOIRE	HOPITAL LE CORBUSIER FIRMINY	Gynécologie-obstétrique	1
LOIRE	HOPITAL LE CORBUSIER FIRMINY	Médecine cardiovasculaire	1
LOIRE	HOPITAL LE CORBUSIER FIRMINY	Médecine d'urgence	2
LOIRE	HOPITAL LE CORBUSIER FIRMINY	Médecine générale	2
LOIRE	HOPITAL LE CORBUSIER FIRMINY	Ophtalmologie	1
LOIRE	Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth	Oncologie médicale	1
LOIRE	Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth	Oncologie radiothérapie	2
Total GHT LOIRE			120
RHONE NORD BEAUJOLAIS DOMBES	CH BEAUJOLAIS VERT	Gériatrie	1
RHONE NORD BEAUJOLAIS DOMBES	CH BEAUJOLAIS VERT	Médecine générale	1
RHONE NORD BEAUJOLAIS DOMBES	CH SAINT CYR AU MONT D'OR	Psychiatrie	3
RHONE NORD BEAUJOLAIS DOMBES	CH TARARE	Gériatrie	2

RHONE NORD BEAUJOLAIS DOMBES	CH TARARE	Médecine d'urgence	3
RHONE NORD BEAUJOLAIS DOMBES	CH VILLEFRANCHE SUR SAONE	Anesthésie-réanimation	2
RHONE NORD BEAUJOLAIS DOMBES	CH VILLEFRANCHE SUR SAONE	Gériatrie	4
RHONE NORD BEAUJOLAIS DOMBES	CH VILLEFRANCHE SUR SAONE	Médecine d'urgence	10
Total GHT RHONE NORD BEAUJOLAIS DOMBES			26
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH CREST	Anesthésie-réanimation	2
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH CREST	Gériatrie	1
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH CREST	Hépatogastro-entérologie	1
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH CREST	Médecine cardiovasculaire	1
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH CREST	Médecine d'urgence	3
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH CREST	Médecine générale	5
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH CREST	Radiologie et imagerie médicale	1
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH DIE	Gériatrie	1
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH DIE	Médecine cardiovasculaire	1
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH DIE	Médecine d'urgence	4
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH DIE	Médecine générale	3
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH DIE	Radiologie et imagerie médicale	1
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH LE CHEYLARD	Gériatrie	1
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH LE CHEYLARD	Médecine générale	1
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH TOURNON	Gériatrie	1
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH TOURNON	Médecine générale	1
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH VALENCE	Anesthésie-réanimation	8
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH VALENCE	Gériatrie	2
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH VALENCE	Hématologie	3
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH VALENCE	Médecine cardiovasculaire	3
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH VALENCE	Médecine d'urgence	10
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH VALENCE	Médecine générale	2
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH VALENCE	Oncologie	3
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH VALENCE	Ophthalmologie	2
RHONE VERCORS VIVARAIS	CH VALENCE	Radiologie et imagerie médicale	3
RHONE VERCORS VIVARAIS	HOPITAUX DROME NORD	Anesthésie-réanimation	3
RHONE VERCORS VIVARAIS	HOPITAUX DROME NORD	Gériatrie	2
RHONE VERCORS VIVARAIS	HOPITAUX DROME NORD	Médecine cardiovasculaire	1
RHONE VERCORS VIVARAIS	HOPITAUX DROME NORD	Médecine d'urgence	2
RHONE VERCORS VIVARAIS	HOPITAUX DROME NORD	Médecine et santé au travail	1
RHONE VERCORS VIVARAIS	HOPITAUX DROME NORD	Médecine générale	2
RHONE VERCORS VIVARAIS	HOPITAUX DROME NORD	Médecine physique et réadaptation	1
RHONE VERCORS VIVARAIS	HOPITAUX DROME NORD	Oncologie	1
RHONE VERCORS VIVARAIS	HOPITAUX DROME NORD	Ophthalmologie	2
RHONE VERCORS VIVARAIS	HOPITAUX DROME NORD	ORL - chirurgie cervico-faciale	1
RHONE VERCORS VIVARAIS	HOPITAUX DROME NORD	Radiologie et imagerie médicale	2
Total GHT RHONE VERCORS VIVARAIS			82

SAVOIE BELLEY	CH BUGEY SUD BELLEY	Gynécologie-obstétrique	1
SAVOIE BELLEY	CH BUGEY SUD BELLEY	Médecine générale	3
SAVOIE BELLEY	CH BUGEY SUD BELLEY	Radiologie et imagerie médicale	1
SAVOIE BELLEY	CH BOURG ST MAURICE	Anesthésie-Réanimation	2
SAVOIE BELLEY	CH BOURG ST MAURICE	Gériatrie	1
SAVOIE BELLEY	CH BOURG ST MAURICE	Gynécologie-obstétrique	1
SAVOIE BELLEY	CH BOURG ST MAURICE	Médecine générale	1
SAVOIE BELLEY	CH BOURG ST MAURICE	Médecine d'urgence	1
SAVOIE BELLEY	CH ALBERTVILLE-MOUTIERS (CHAM)	Gynécologie-obstétrique	2
SAVOIE BELLEY	CH ALBERTVILLE-MOUTIERS (CHAM)	Médecine cardio-vasculaire	2
SAVOIE BELLEY	CH ALBERTVILLE-MOUTIERS (CHAM)	Pneumologie	1
SAVOIE BELLEY	CH ALBERTVILLE-MOUTIERS (CHAM)	Ophthalmologie	1
SAVOIE BELLEY	CH ALBERTVILLE-MOUTIERS (CHAM)	Médecine générale	1
SAVOIE BELLEY	CH ALBERTVILLE-MOUTIERS (CHAM)	Médecine d'urgence	2
SAVOIE BELLEY	CH ALBERTVILLE-MOUTIERS (CHAM)	Gériatrie	1
Total GHT SAVOIE BELLEY			21
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Anesthésie-réanimation	6
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Pneumologie	2
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Médecine cardiovasculaire	4
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Gériatrie	3
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Médecine générale	2
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Médecine d'urgence	3
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Radiologie et imagerie médicale	1
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Gynécologie-obstétrique	1
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Pédiatrie	1
SUD DROME ARDECHE	Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP)	Hépto-gastro-entérologie	2
Total GHT SUD DROME ARDECHE			25
TERRITOIRES D'Auvergne	CH MONTLUCON	Neurologie	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH MONTLUCON	Pédiatrie	2
TERRITOIRES D'Auvergne	CH MONTLUCON	Pharmacie hospitalière	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH MOULINS-YZEURE	Endocrinologie-diabétologie-nutrition	2
TERRITOIRES D'Auvergne	CH MOULINS-YZEURE	Médecine interne et immunologie clinique	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH MOULINS-YZEURE	Neurologie	1

TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Pédiatrie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Oncologie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Chirurgie vasculaire	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Médecine et santé au travail	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Oncologie médicale	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Pneumologie	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Autre - réanimation médicale	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Chirurgie maxillo-faciale	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH VICHY	Hématologie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH AINAY LE CHÂTEAU	Gériatrie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH AINAY LE CHÂTEAU	Médecine générale	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH AINAY LE CHÂTEAU	Psychiatrie	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH AMBERT	Gériatrie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH AMBERT	Médecine d'urgence	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH AMBERT	Médecine générale	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH AMBERT	Psychiatrie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH AMBERT	Radiologie et imagerie médicale	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH ETIENNE CLEMENTEL ENVAL	Gériatrie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH ETIENNE CLEMENTEL ENVAL	Médecine physique et réadaptation	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH GUY THOMAS RIOM	Médecine d'urgence	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH ISSOIRE	Anesthésie-réanimation	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH ISSOIRE	Gynécologie-obstétrique	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH ISSOIRE	Hépatogastro-entérologie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH ISSOIRE	Médecine d'urgence	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH ISSOIRE	Radiologie et imagerie médicale	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Anesthésie-réanimation	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Anesthésie-réanimation	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Gériatrie	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Gynécologie obstétrique	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Hépatogastro-entérologie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Médecine cardiovasculaire	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Médecine d'urgence	7
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Médecine générale	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Médecine physique et réadaptation	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Néphrologie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	ORL - chirurgie cervico-faciale	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Psychiatrie	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MONTLUCON	Radiologie	1
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Anesthésie-réanimation	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Gériatrie	3
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Gynécologie-obstétrique	3
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Hépatogastro-entérologie	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Médecine cardiovasculaire	2
TERRITOIRES D'AUVERGNE	CH MOULINS-YZEURE	Médecine d'urgence	7

TERRITOIRES D'Auvergne	CH MOULINS-YZEURE	Médecine générale	5
TERRITOIRES D'Auvergne	CH MOULINS-YZEURE	Médecine intensive-réanimation	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH MOULINS-YZEURE	Médecine physique et réadaptation	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH MOULINS-YZEURE	Néphrologie	2
TERRITOIRES D'Auvergne	CH MOULINS-YZEURE	Ophtalmologie	2
TERRITOIRES D'Auvergne	CH MOULINS-YZEURE	ORL - chirurgie cervico-faciale	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH MOULINS-YZEURE	Psychiatrie	3
TERRITOIRES D'Auvergne	CH MOULINS-YZEURE	Radiologie et imagerie médicale	3
TERRITOIRES D'Auvergne	CH THIERS	Anesthésie-réanimation	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH THIERS	Gynécologie-obstétrique	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH THIERS	Médecine d'urgence	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH THIERS	Pneumologie	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH THIERS	Psychiatrie	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH THIERS	Radiologie et imagerie médicale	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH VICHY	Anesthésie-réanimation	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH VICHY	Chirurgie vasculaire	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH VICHY	Gériatrie	3
TERRITOIRES D'Auvergne	CH VICHY	Gynécologie-obstétrique	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH VICHY	Médecine cardiovasculaire	2
TERRITOIRES D'Auvergne	CH VICHY	Médecine d'urgence	6
TERRITOIRES D'Auvergne	CH VICHY	Médecine générale	2
TERRITOIRES D'Auvergne	CH VICHY	Médecine vasculaire	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH VICHY	Néphrologie	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH VICHY	Oncologie	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH VICHY	Ophtalmologie	2
TERRITOIRES D'Auvergne	CH VICHY	Orl	1
TERRITOIRES D'Auvergne	CH VICHY	Pneumologie	2
TERRITOIRES D'Auvergne	CH VICHY	Psychiatrie	3
TERRITOIRES D'Auvergne	CH VICHY	Urologie	2
TERRITOIRES D'Auvergne	CHU CLERMONT-FERRAND	Anesthésie-réanimation	6
TERRITOIRES D'Auvergne	CHU CLERMONT-FERRAND	Médecine d'urgence	6
TERRITOIRES D'Auvergne	CHU CLERMONT-FERRAND	Radiologie et imagerie médicale	3
Total GHT TERRITOIRES D'Auvergne			153
VAL RHONE SANTE	CH LE VINATIER BRON	Psychiatrie	8
VAL RHONE SANTE	CH LUCIEN HUSSEL VIENNE	Gériatrie	7
VAL RHONE SANTE	CH LUCIEN HUSSEL VIENNE	Hépatogastro-entérologie	3
VAL RHONE SANTE	CH LUCIEN HUSSEL VIENNE	Médecine cardiovasculaire	3
VAL RHONE SANTE	CH LUCIEN HUSSEL VIENNE	Oncologie	1
VAL RHONE SANTE	CH LUCIEN HUSSEL VIENNE	Ophtalmologie	2
VAL RHONE SANTE	CH LUCIEN HUSSEL VIENNE	Radiologie et imagerie médicale	2
VAL RHONE SANTE	CH LUCIEN HUSSEL VIENNE	Santé publique	1
VAL RHONE SANTE	CH-GIVORS	Gériatrie	1
VAL RHONE SANTE	CH-GIVORS	Gynécologie-obstétrique	2
VAL RHONE SANTE	CH-GIVORS	Médecine d'urgence	2

VAL RHONE SANTE	CH-GIVORS	Médecine physique et réadaptation	1
Total GHT VAL RHONE SANTE			33
TOTAL GENERAL			655

**Arrêté N° 2021-06-0207
Portant modification d'adresse d'une officine de pharmacie**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 5125-1 à L. 5125-32 et R 5125-1 à R 5125-13 relatifs aux pharmacies d'officine ;

Vu la licence n° 38#000634 en date du 17 juillet 1987 concernant la pharmacie sise à 5 rue Henri Dunant 38180 SEYSSINS.

Considérant l'attestation de la maire de 38180 SEYSSINS en date du 31 août attestant que la parcelle cadastrée section ZA 202 porte le numéro de voirie 3 rue Henri Dunant 38180 SEYSSINS ;

ARRETE

Article 1^{er} : La nouvelle adresse de l'officine susvisée est **3 rue Henri Dunant 38180 SEYSSINS**.

Article 2 : Pour être valide, la licence précitée devra toujours être accompagnée du présent arrêté, notamment en cas de cession.

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours hiérarchique auprès de M. le ministre des solidarités et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent pouvant être introduit par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le directeur de l'offre de soins et le directeur de la délégation départementale de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 15 novembre 2021

P/le directeur général et par délégation,
Le responsable du service gestion Pharmacie,

Signé

Catherine PERROT

**Arrêté N° 2021-06-0209
Portant modification d'adresse d'une officine de pharmacie**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 5125-1 à L. 5125-32 et R 5125-1 à R 5125-13 relatifs aux pharmacies d'officine ;

Vu la licence n° 38#000933 en date du 12 mars 2021 concernant la pharmacie sise à 131 avenue de la République 38130 ECHIROLLES.

Considérant l'attestation de la maire de 38130 ECHIROLLES en date du 12 octobre 2021 attestant que la parcelle cadastrée section AW 445 porte le numéro de voirie 113B avenue de la République 38130 ECHIROLLES ;

ARRETE

Article 1^{er} : La nouvelle adresse de l'officine susvisée est **113B avenue de la République 38130 ECHIROLLES**.

Article 2 : Pour être valide, la licence précitée devra toujours être accompagnée du présent arrêté, notamment en cas de cession.

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours hiérarchique auprès de M. le ministre des solidarités et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent pouvant être introduit par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le directeur de l'offre de soins et le directeur de la délégation départementale de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 15 novembre 2021

P/le directeur général et par délégation,
Le responsable du service gestion Pharmacie,

Signé

Catherine PERROT

Arrêté N° 2021-06-0211
Portant modification d'adresse d'une officine de pharmacie

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 5125-1 à L. 5125-32 et R 5125-1 à R 5125-13 relatifs aux pharmacies d'officine ;

Vu la licence n° 38#000542 en date du 2 février 1979 concernant la pharmacie sise sur la commune 38 138 LES COTES D'AREY.

Considérant l'attestation de la mairie de 38138 LES COTES D'AREY en date du 16 août 2021 attestant que la pharmacie du village est située au 39, Grande Rue 38138 LES COTES D'AREY ;

ARRETE

Article 1^{er} : La nouvelle adresse de l'officine susvisée est 39, Grande Rue 38138 LES COTES D'AREY.

Article 2 : Pour être valide, la licence précitée devra toujours être accompagnée du présent arrêté, notamment en cas de cession.

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours hiérarchique auprès de M. le ministre des solidarités et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent pouvant être introduit par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le directeur de l'offre de soins et le directeur de la délégation départementale de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 15 novembre 2021

Pour le directeur général et par délégation,
La responsable du Pôle Pharmacie Biologie,

Signé

Catherine PERROT

**Arrêté N° 2021-06-0215
Portant modification d'adresse d'une officine de pharmacie**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 5125-1 à L. 5125-32 et R 5125-1 à R 5125-13 relatifs aux pharmacies d'officine ;

Vu la licence n° 38#000864 en date du 25 avril 2013 concernant la pharmacie sise à 2812 route nationale 38 NIVOLAS-VERMELLE.

Considérant l'attestation de la mairie de 38300 NIVOLAS VERMELLE en date du 20 août 2021 attestant que la pharmacie est domiciliée 2812 Route Départementale 1085 à Nivolas Vermelle 38300 ;

ARRETE

Article 1^{er} : La nouvelle adresse de l'officine susvisée est 2812 Route Départementale 1085 à Nivolas Vermelle 38300.

Article 2 : Pour être valide, la licence précitée devra toujours être accompagnée du présent arrêté, notamment en cas de cession.

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours hiérarchique auprès de M. le ministre des solidarités et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent pouvant être introduit par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le directeur de l'offre de soins et le directeur de la délégation départementale de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 15 novembre 2021

Pour le directeur général et par délégation,
La responsable du Pôle Pharmacie Biologie,

Signé

Catherine PERROT

**Arrêté N° 2021-06-0216
Portant modification d'adresse d'une officine de pharmacie**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 5125-1 à L. 5125-32 et R 5125-1 à R 5125-13 relatifs aux pharmacies d'officine ;

Vu la licence n° 38#000885 en date du 8 juillet 2015 concernant la pharmacie sise à 55 avenue des Alpes 38600 FONTAINE.

Considérant l'attestation de la mairie de 38600 FONTAINE en date du 25 août 2021 attestant que la parcelle cadastrée AP 2 porte le numéro 55 rue des Alpes.

ARRETE

Article 1^{er} : La nouvelle adresse de l'officine susvisée est 55 rue des Alpes 38600 FONTAINE.

Article 2 : Pour être valide, la licence précitée devra toujours être accompagnée du présent arrêté, notamment en cas de cession.

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours hiérarchique auprès de M. le ministre des solidarités et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent pouvant être introduit par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le directeur de l'offre de soins et le directeur de la délégation départementale de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 15 novembre 2021

Pour le directeur général et par délégation,
La responsable du Pôle Pharmacie Biologie,

Signé

Catherine PERROT

Arrêté N° 2021-06-0217
Portant modification d'adresse d'une officine de pharmacie

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 5125-1 à L. 5125-32 et R 5125-1 à R 5125-13 relatifs aux pharmacies d'officine ;

Vu la licence n° 38#000610 en date du 10 juillet 1985 concernant la pharmacie sise à Centre Commercial des Charmettes à SAINT EGREVE.

Considérant l'attestation de la mairie de 38120 SAINT EGREVE en date du 3 juin 2021 attestant que la parcelle BL 140 porte le numéro 19 route de Grenoble 38120 SAINT EGREVE.

ARRETE

Article 1^{er} : La nouvelle adresse de l'officine susvisée est 19 route de Grenoble 38120 SAINT EGREVE

Article 2 : Pour être valide, la licence précitée devra toujours être accompagnée du présent arrêté, notamment en cas de cession.

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours hiérarchique auprès de M. le ministre des solidarités et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent pouvant être introduit par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le directeur de l'offre de soins et le directeur de la délégation départementale de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 15 novembre 2021

Pour le directeur général et par délégation,
La responsable du Pôle Pharmacie Biologie,

Signé

Catherine PERROT



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur Sud-Est**

Lyon, le 18 novembre 2021

Affaire suivie par : Amandine Constantin

Direction des ressources humaines

Bureau des affaires sociales

Tél. : 04 72 84 52 72

Courriel : amandine.constantin@interieur.gouv.fr

ARRÊTÉ

portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services de la police nationale du département du Rhône

Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité de la Zone Sud-Est
Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU la loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU le décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs de la Police nationale, notamment ses articles 53 et 54;

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de L'État ;

VU le décret n° 2011- 774 du 28 juin 2011 portant modification du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret n°2020-1736 du 29 décembre 2020 portant création des directions zonales de la sécurité publique ;

VU l'arrêté ministériel INTC1421862A du 26 septembre 2014 portant notamment création du CHSCT des services déconcentrés de la Police nationale – titre III article 17 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 janvier 2019 portant répartition des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services de Police du département du Rhône ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 mars 2021 portant modifications de l'arrêté du 10 janvier 2019 précité ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2021 portant nomination de M. DERIEN Fabrice en qualité de conseiller de prévention pour la direction zonale de la police aux frontières en remplacement de Mme DUPORT Nathalie;

VU la proposition établie le 3 février 2021 par le syndicat FSMI–FO-UNITE SGP police pour le remplacement de Mme VALLON Véronique;

SUR la proposition du Préfet délégué pour la Défense et la Sécurité;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral du 6 janvier 2021 susvisé est modifié.

La composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services de la Police nationale du département du Rhône est fixée ainsi qu'il suit :

1) Sont désignés, en qualité de représentants de l'administration :

Président :

- le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfet du Rhône, représenté par le Préfet délégué pour la défense et la sécurité ou son représentant.

Responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines :

- la directrice des ressources humaines du SGAMI SE ou son adjointe.

Autres représentants de l'administration appelés à assister le président et concernés par les questions ou projets soumis à l'avis du comité :

- le directeur zonal de la sécurité publique du Rhône ou son représentant ;
- le directeur départemental de la sécurité publique du Rhône ou son représentant ;
- le directeur zonal de la police judiciaire à Lyon ou son représentant ;
- le directeur zonal de la police aux frontières à Lyon ou son représentant.

2) Sont désignés en qualité de représentants du personnel :

Titulaires :

- REDON Hervé, ALLIANCE Police Nationale ;
- ALTINKAYNAK Erdinc, ALLIANCE Police Nationale SNAPATSI ;
- BARBERIS Alain, ALLIANCE Police Nationale ;
- GENDRAUD Sébastien, FSMI – FO – UNITE SGP police ;
- MARCEAU Aurélie, FSMI – FO – UNITE SGP police ;
- CASSIER Ludovic, FSMI – FO – UNITE SGP police ;
- PRADIER Christophe, UNSA – FASMI – SNIPAT.

Suppléants :

- LENARDUZZI Magali, ALLIANCE Police Nationale ;
- BUJDO Nicolas, ALLIANCE Police Nationale ;
- THOUARD Nadège, ALLIANCE Police Nationale SYNERGIE Officiers ;
- COLLAIRE Maëlle, FSMI – FO – UNITE SGP police ;
- DELORME Nicolas, FSMI – FO – UNITE SGP police ;
- FUMEAU Boris, FSMI – FO – UNITE SGP police ;
- MARTIN Sylvain, UNSA – FASMI– SNIPAT.

ARTICLE 2 : Les représentants du personnel, titulaires et suppléants, en nombre égal, sont désignés pour siéger jusqu'aux prochaines élections.

ARTICLE 3 : Assistent de plein droit aux réunions du comité sans voix délibérative

1) Les conseillers et assistants de prévention :

- LACHAT Marie-Christine, DDSP Lyon, conseillère ;
- RAVEL Bélinda, DIPJ Lyon, conseillère ;
- DERIEN Fabrice, DZPAF Lyon, conseiller ;
- FILLIOL Jean-Luc, DDSP Lyon, assistant ;
- RIVOIRE Anne-Bénédicte, DIPJ Lyon, assistante ;
- PARQUET Philippe, CRA Lyon-Saint-Exupéry, assistant ;
- PETIT-DRAPIER Isabelle, DZPAF Lyon, assistante ;
- LE SCANFF Jessica, DZPAF Lyon, assistante.

2) Les médecins de prévention :

- Dr CHATTE Monique ;
- Dr NICOLAS Dorothée ;

3) Les inspecteurs santé sécurité au travail :

- ENIZAN Gilles ;
- LAMIRAUX Amélie.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général adjoint du SGAMI Sud-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Pour le Préfet, et par délégation,
le Préfet délégué pour la défense et la
sécurité

Ivan BOUCHER